



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ARGOAT-TRÉGOR-GOËLO

ENQUÊTE PUBLIQUE du 2 janvier au 1^{er} février 2017

BEGARD
BERHET
BOQUEHO
BOUBRIAC
BRELIDY
BRINGOLO
CAMLEZ
CAOUENNEC-LANVEZEAC
CAVAN
CHATELAUDREN
COADOUT
COATASCORN
COATREVEN
COHINIAC
GOMMENECH
GOUDELIN
GRACES
GUINGAMP
GURUNHUEL
HENGOAT
ILE DE BREHAT
KERBORS
KERFOT
KERMARIA-SULARD
KERMOROCH
KERPERT
LA ROCHE DERRIEN
LANDEBAERON
LANGOAT
LANLEFF
LANLOUP
LANMERIN
LANMODEZ
LANNEBERT
LANNION
LANRODEC
LANTIC
LANVOLLON
LE FAUET
LE LESLAY
LE MERZER
LE VIEUX BOURG
LEZARDRIEUX
LOUANNEC
LOUARGAT
MAGOAR
MANTALLOT
MINIHY-TREGUIER
MOUSTERU
PABU
PAIMPOL
PEDERNEC
PENVENAN
PERROS GUIREC
PLEGUIEN
PLEHEDEL
PLELO

Edito

La Commission Locale de l'Eau (CLE) de notre Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) a arrêté le 5 octobre 2016 les documents soumis à l'enquête publique (les remarques formulées durant la consultation ayant été discutées lors de cette CLE).

Le SAGE constitue l'occasion unique pour notre territoire d'écrire sa propre feuille de route, à l'horizon 2021, en partageant avec tous, les orientations et les priorités de sa politique de l'eau, les enjeux environnementaux, les objectifs à atteindre et les leviers pour y parvenir.

Au moment où nos territoires sont en pleines mutations (compétences nouvelles, fusions des collectivités), le SAGE doit définir des priorités d'actions, les plus efficaces possibles et cohérentes à l'échelle des bassins hydrographiques Trieux-Leff-Jaudy-Guindy-Bizien. En effet, seules les actions menées à l'échelle des bassins versants, en respectant le principe de solidarité « amont-aval », permettront d'atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques.

Les objectifs fixés par la CLE doivent répondre aux enjeux environnementaux, garants du développement des activités économiques de notre territoire.

Une attention particulière doit être portée sur certains territoires où les pressions sur l'eau et les milieux aquatiques sont les plus fortes (urbanisme, agriculture, rejets domestiques et industriels).

Nous devons nous approprier ces enjeux qui constituent un véritable patrimoine commun et dont la préservation participera indéniablement au « bien-vivre ensemble ».

Je ne peux que vous inviter à prendre connaissance des documents du projet de SAGE et à donner votre avis lors de cette enquête publique. Vos remarques, critiques, propositions, concernant la protection et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, seront ensuite examinées par la commission d'enquête d'une part, et par la Commission Locale de l'Eau d'autre part. Elles contribueront à améliorer ce projet.

Le Président de la Commission Locale de l'Eau


Thierry BURLLOT

PLESIDY
PLEUBIAN
PLEUDANIEL
PLEUMEUR BODOU
PLEUMEUR GAUTIER
PLOEZAL
PLOUGAT
PLOUBAZLANEC
PLOUEC DU TRIEUX
PLOUEZEC
PLOUGRESCANT
PLOUGUIEL
PLOUHA
PLOUISY
PLOUMAGOAR
PLOURIVO
PLOUVARA
PLUDUAL
PLUZUNET
POMMERIT-JAUDY
POMMERIT-LE-VICOMTE
PONT MELVEZ
PONTRIEUX
POULDOURAN
PRAT
QUEMPEL-GUEZENNEC
QUEMPVERN
ROSPEZ
RUNAN
SAINT ADRIEN
SAINT-AGATHON
SAINT-CLET
SAINT-FIACRE
SAINT-GILLES-LES-BOIS
SAINT-JEAN-KERDANIEL
SAINT-LAURENT
SAINT-PEVER
SAINT-CONNAN
SAINT-GILDAS
SAINT-GILLES-PLIGEAX
ST QUAY-PERROS
SENVEN-LEHART
SQUIFFIEC
TONQUEDEC
TREDARZEC
TREGLAMUS
TREGONNEAU
TREGUIDEL
TREGUIER
TRELEVERN
TREMVERN
TRESSIGNAUX
TREVREC
TREVOU-TREGUIGNEC
TREZENY
TROGUERY
YVIAS

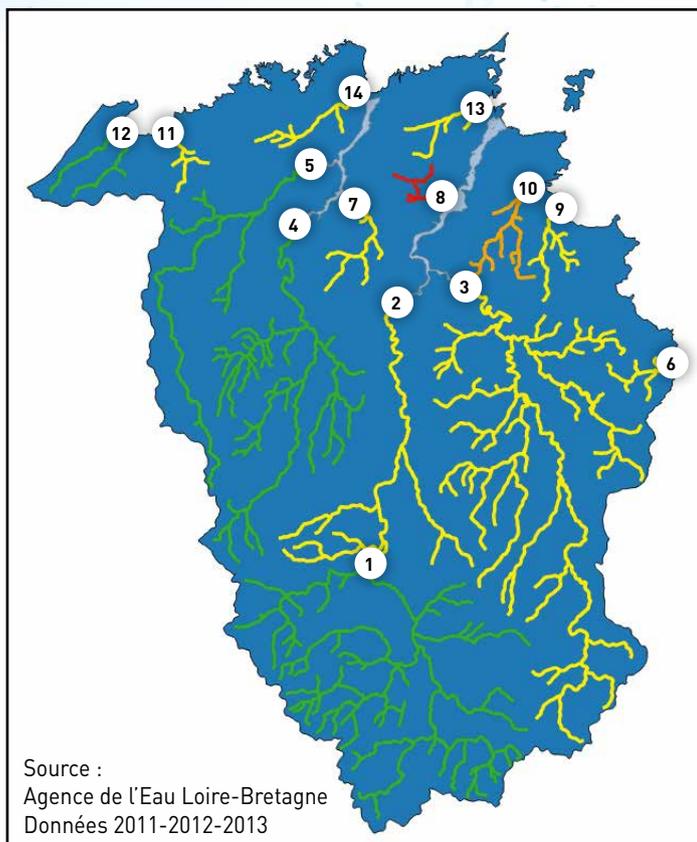
Les documents du SAGE soumis à l'enquête publique :

- **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)** : Les décisions administratives doivent être compatibles avec les dispositions du PAGD.
- **Règlement** : Le règlement renforce la portée juridique de certaines dispositions, les règles qui y figurent sont opposables aux tiers.
- **Rapport environnemental** : Il permet d'évaluer les effets du SAGE sur l'environnement.



Les secteurs à enjeux au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

Etat écologique des masses d'eau superficielles



Source :
Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Données 2011-2012-2013

Nom de la masse d'eau	Etat écologique (données 2011-2012-2013)
1 LE TRIEUX AMONT	Bon
2 LE TRIEUX AVAL	Moyen
3 LE LEFF	Moyen
4 LE JAUDY	Bon
5 LE GUINDY	Bon
6 LE CORZIC	dégradation par rapport à l'évaluation précédente
7 LE MOULIN DE BIZIEN	Moyen
8 LE RUISSEAU DE PLEUDANIEL	dégradation par rapport à l'évaluation précédente
9 LE RUISSEAU DE PAIMPOL	Moyen
10 LE QUINIC	Médiocre
11 LE DOURDU	Moyen
12 LE KERDUEL	Bon
13 LE BOUILLENOU	Moyen
14 LE LIZILDREY	Moyen

- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

Masse d'eau : découpage élémentaire des milieux aquatiques. C'est l'unité d'évaluation de la Directive Européenne Cadre sur l'Eau de 2000.

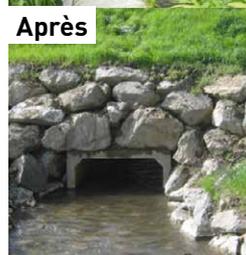
Pas de Masse d'Eau en Très Bon Etat sur le SAGE

Des enjeux locaux : milieux aquatiques, qualité de l'eau, inondations...



Continuité Ecologique :

Rétablissement de la circulation piscicole à Hengoat (photo : SMEGA / SMJGB)



Qualité microbiologique de l'eau :
Fermeture de zone conchylicole et de pêche à pied, Baie de Paimpol (mars 2016)

Inondations :

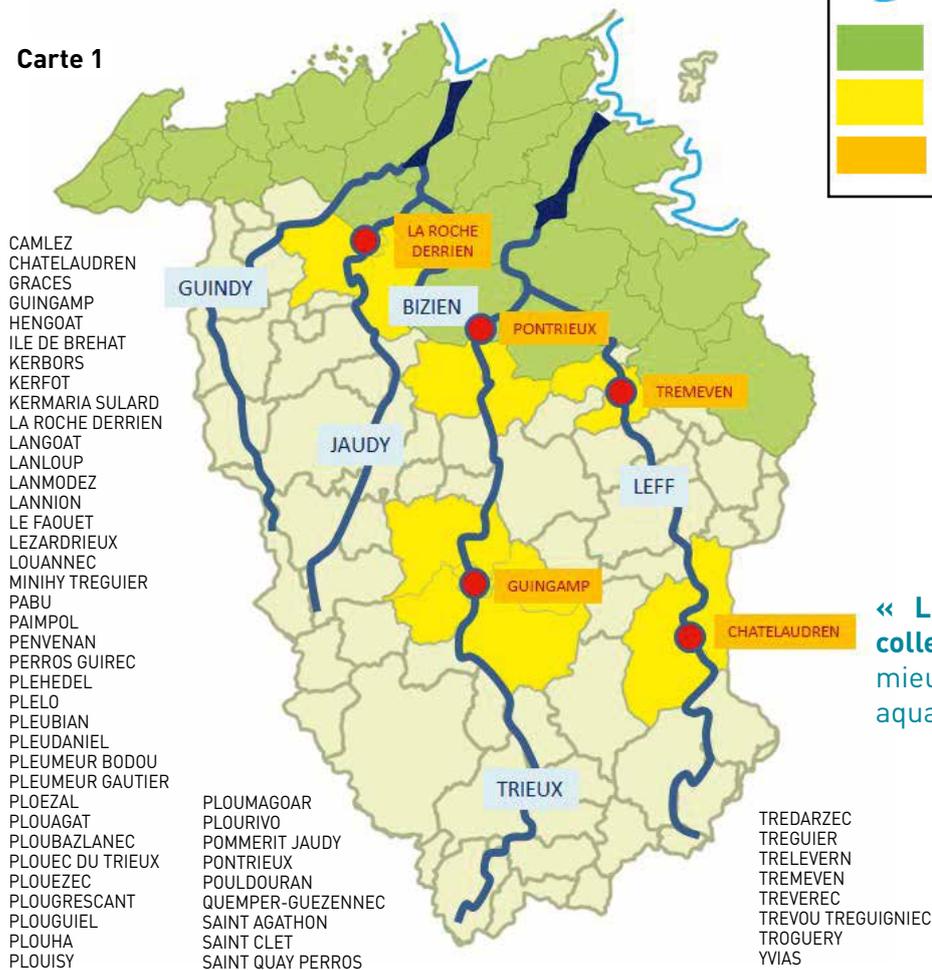
Simulation de crue centennale à Guingamp (photo : PETR du Pays de Guingamp)



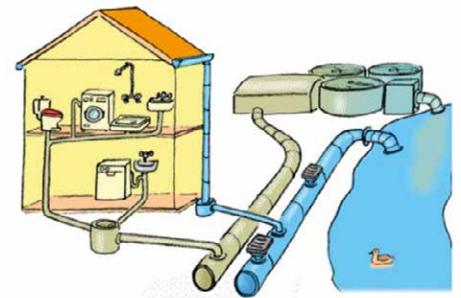


Des secteurs prioritaires pour la qualité bactériologique de l'eau :

Carte 1



Orientation 8 du PAGD :



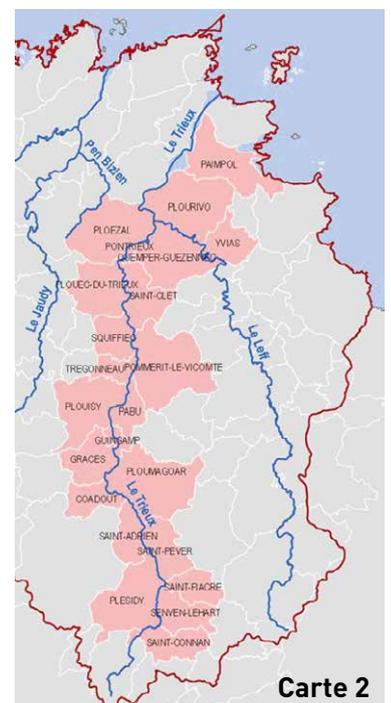
« Limiter l'impact des assainissements collectifs ». Une série de dispositions visent à mieux prendre en compte l'eau et les milieux aquatiques dans les projets d'urbanisme.

Copyright: energie-environnement.ch

Les 5 règles du SAGE :

- 1) Assainissement Non Collectif : **Interdire les rejets directs d'eaux traitées (nouveaux bâtiments) sur les secteurs prioritaires (cf. carte 1, communes à enjeu)**
- 2) Carénage : **Interdire le carénage hors des lieux équipés**
- 3) Cours d'eau : **Interdire la dégradation des cours d'eau par le bétail**
- 4) Zones Humides : **Interdire la destruction des zones humides dès le 1^{er} m²**
- 5) Inondations : **Protéger les zones naturelles d'expansion des crues (cf. carte 2)**

Le présent document met l'accent sur certains enjeux du SAGE. L'intégralité des règles et dispositions sont consultables au moyen du lien suivant : http://92.222.110.78/documents/Environnement/sage/SAGE_EP/



Carte 2



Les permanences de la Commission d'Enquête

Mairie de Guingamp

Mardi 3 janvier 2017 de 9h à 12h
Mercredi 1^{er} février 2017 de 14h à 17h

Mairie de Chatelaudren

Mardi 3 janvier 2017 de 14h à 17h

Mairie de Lanvollon

Mardi 10 janvier 2017 de 9h à 12h

Mairie de Paimpol

Mardi 10 janvier 2017 de 14h à 17h
Mercredi 25 janvier 2017 de 14h à 17h

Mairie de Trélévern

Vendredi 13 janvier 2017 de 9h à 12h
Mercredi 25 janvier 2017 de 9h à 12h

Mairie de Pontrioux

Vendredi 13 janvier 2017 de 14h à 17h

Mairie de Bégard

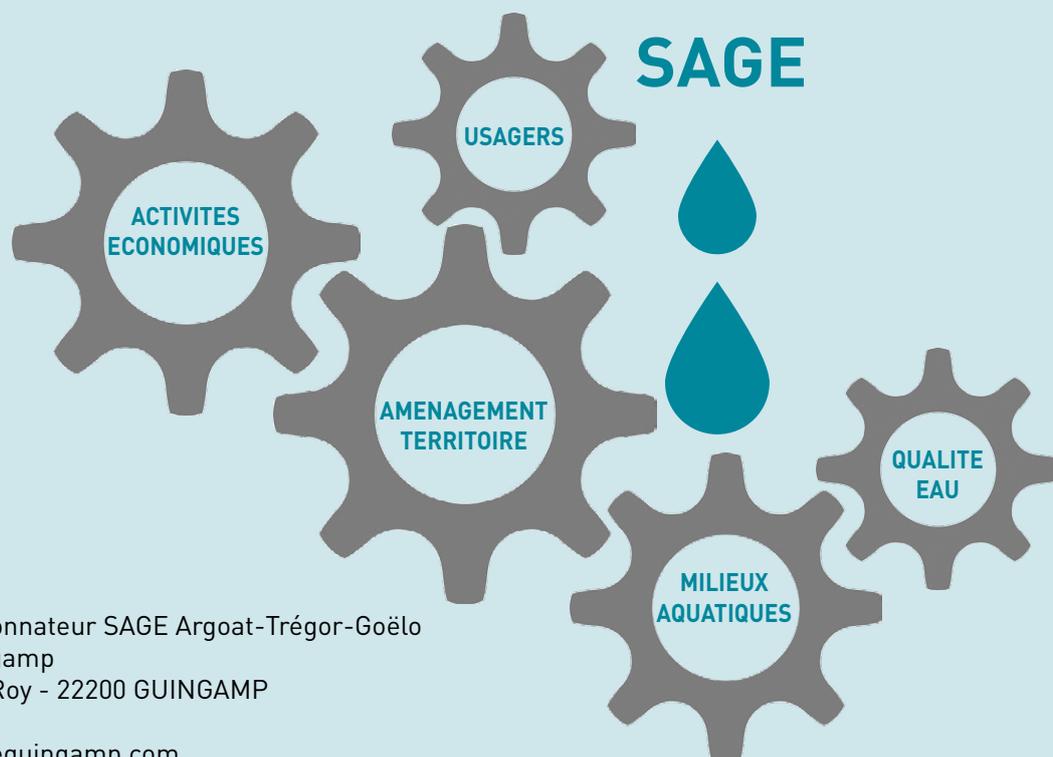
Mardi 17 janvier 2017 de 9h à 12h

Mairie de La Roche-Derrien

Mardi 17 janvier 2017 de 14h à 17h

Mairie de Bourbriac

Mercredi 1^{er} février 2017 de 9h à 12h



Contact :

Xavier LE GAL - Coordonnateur SAGE Argoat-Trégor-Goëlo
PETR du Pays de Guingamp
1, place du Champ au Roy - 22200 GUINGAMP
Tel : 02 96 40 23 82
Mail : sageATG@paysdeguingamp.com